



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 19 août 2021

COVID-19 : POUR UNE RENTRÉE SEREINE, PROFITEZ DES VACANCES POUR VOUS FAIRE VACCINER !

L'augmentation du taux d'incidence du covid-19 se poursuit dans le département du Finistère, comme dans le reste du territoire national. La vaccination, associée au respect des gestes barrières, constitue un rempart essentiel dans la lutte contre l'épidémie.

Le préfet du Finistère, Philippe MAHÉ, invite chacun à se faire vacciner sans attendre, et notamment les jeunes de 12 à 17 ans.

Depuis le 15 juin, ces derniers ont la possibilité de se faire vacciner, en centre de vaccination, avec le vaccin Pfizer ; afin de profiter sereinement de la rentrée scolaire, ils sont invités à le faire dès à présent. Cela leur permettra également d'obtenir le pass sanitaire demandé pour les adolescents d'ici le 30 septembre dans les lieux où il est obligatoire, compte tenu du délai entre les deux injections (entre 21 et 49 jours).

De nombreux créneaux sont d'ores et déjà disponibles à la réservation dans les centres de vaccination du département. Des rendez-vous supplémentaires sont régulièrement mis en ligne.

Les professionnels de ville (médecins de ville, pharmaciens, infirmiers) sont également mobilisés pour vacciner au plus près des populations et proposent également la vaccination avec le vaccin Moderna pour les 12-17 ans.

Contacts presse

Préfecture du Finistère
Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Agence régionale de santé Bretagne
Tél : 02 22 06 72 65
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

La vaccination des adolescents se fait sur la base du volontariat du jeune et, s'il a moins de 16 ans, avec l'accord d'au moins un de ses parents ou responsables légaux. L'accord est donné grâce à une attestation téléchargeable sur le site du ministère de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf

Les adolescents de 16 ans et plus n'ont pas besoin de cette autorisation.

La liste de tous les lieux de vaccination est disponible sur le site www.sante.fr